

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en PETITE SECTION

Pour répondre aux besoins de votre enfant en début d'année, vous avez la possibilité de réduire son temps de présence à l'école l'après-midi pour une meilleure adaptation.

Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

<u>Référence</u>: Loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

Le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 fixe les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle.

1/ Aménagemer	nt demandé :			
Je, soussigné(e)			,	
demande que l'	'enfant		. soit autorisé(e)	
à bénéficier d'un	n aménagement de son ten	nps de présence à l'é	cole les jours de classe c	cochés ci-dessous :
Case(s) à coche	r			
Lundi		Mardi	Jeudi	Vendredi
Je demande dor	nc qu <mark>'il (ou ell</mark> e) soit autori	isé(e) à être absent(e	e) de l'école au début d e	s heures
de classes de l'aj	près-midi selon les modalit	tés suivantes :		
Case(s) à	se(s) à Ce jour-là, <u>l'enfant revi</u>		ne reviendra pas à l'école	
cocher (ouverture du porta			durant les heures de classe de l'après-midi	
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				
Date :			Signature du respor	nsable
2/ Avis du direc	teur de l'école sur la dema	nde formulée :		
Date de réception de la demande :				
AvisFavorable AvisDéfavorable, pour les motifs suivants :				
	•••			•••••
Date :				
Signature et cacl	het du directeur de l'école:			
3/ Décision de l	'inspecteur de l'éducation	nationale:		
Date de	réception de la demande :			
Décision	-			
		_		
Avis Favorable Avis Défavorable, pour les motifs suivants :				
Date :				
Les aménageme	ents pourront évoluer au co	ours de l'année scolai	ire en fonction des besoit	ns de l'enfant.
Signature et cacl	het de l'Inspecteur de l'Ed	ucation Nationale:		